

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 2 avril 2012, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Carolle Hamel, Louisa Gobeil, Sylvie Hénault-Marcil, ainsi que messieurs les conseillers Gino Cameron et Jean-Marie Depont.

Absence : Ghislain Godbout

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général – secrétaire trésorier.

Mot de bienvenue.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance.

Résolution n° 55-12 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté et que les seuls ajouts au varia soient:

- 17.1 Boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts – MTQ;
- 17.2 Boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts – FQM;
- 17.3 Rénovation cadastrale - Ministère des Ressources naturelles et de la faune;
- 17.4 Programme d'aide au Sanctuaire Notre-Dame de la confiance de Palmarolle;
- 17.5 Service juridique;
- 17.6 Soirée reconnaissance des bénévoles 2011;

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2012;
3. Correspondance;
 - 3.1 Réseau Biblio – Reconnaissance du bénévolat;
 - 3.2 Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Cotisation annuelle;
4. Rapport des dépenses autorisées et reddition des comptes à payer de mars 2012;
5. Rapport des membres du conseil;
6. Parole au public;
7. Bibliothèque - autorisation d'achat d'équipements et de fournitures;
8. Bibliothèque – signature de la convention suite à la subvention;
9. Collecte des encombrants;
10. Appel d'offres pour matériaux granulaires;
11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal;
12. Modification de la Programmation de travaux TECQ 2010-2013;
13. Acceptation de la dépense et les modalités de paiements pour les services - Sûreté du Québec;
14. Mandater un représentant pour la Corporation du Transport Public Adapté;
15. Formation et assises annuelles;
16. Avis de motion pour le règlement d'emprunt pour camion transporteur d'eau;
17. Varia;
 - 17.1 Boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts – MTQ;
 - 17.2 Boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts – FQM;
 - 17.3 Rénovation cadastrale - Ministère des Ressources naturelles et de la faune;

Régulière 2 avril 2012 - Page 2

- 17.4 Programme d'aide au Sanctuaire Notre-Dame de la confiance de Palmarolle;
 - 17.5 Service juridique;
 - 17.6 Soirée reconnaissance des bénévoles 2011;
18. Levée et fermeture de la séance.

Résolution n° 56-12 Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2012

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2012 soit approuvé tel que présenté.

CORRESPONDANCE :

Résolution n° 57-12 Réseau Biblio – Reconnaissance du bénévolat

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde un montant de 200,00 \$ au Réseau Biblio qui va souligner localement l'engagement de cinq de nos bénévoles.

Le conseil municipal se joint au Réseau Biblio et profite de cette occasion pour exprimer leur reconnaissance envers ces cinq bénévoles qui ont œuvrés depuis plus de 5, 10 ou 25 ans.

Nous désirons remercier ces bénévoles émérites pour leurs énergies et leurs générosités investis aux opérations de notre bibliothèque qui grâce à vous est un succès. Merci mesdames pour toutes ces années;

Madame Audrey Germain pour vos 5 années de bénévolat ;
Madame Line Mercier pour vos 10 années de bénévolat ;
Madame Ghislaine Bégin pour vos 10 années de bénévolat ;
Madame Yolande Bégin pour vos 25 années de bénévolat ;
Madame Yolande Ayotte pour vos 25 années de bénévolat ;

Résolution N° 58-12 Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Cotisation annuelle

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le paiement de 150.00 \$ en tant que cotisation de membre pour l'année 2012 tel que prévu au budget 2012.

Résolution N° 59-12 Rapport des dépenses autorisées et des comptes à payer de mars 2012:

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que les comptes à payer du mois de mars 2012, soient acceptés tel que présentés;

FOURNISSEURS	CHÈQUES	MONTANT
Loisirs de Palmarolle	Direct	20 264.40 \$
Buro Concept	C1200150	179.47 \$
MRCAO	c1200151	20 605.30 \$
Épicerie Marion et fils	C1200152	4.98 \$
Formules municipales	C1200153	176.77 \$
Quincaillerie Palmarolle	C1200154	74.08 \$
Supérieur propane	C1200155	2.87 \$
Garage Lacroix	C1200156	561.26 \$
J.G.R. Ltée	C1200157	107.00 \$
FQM	Annulé	
Abinord Itée	C1200158	124.30 \$
Métal Marquis	C1200159	116.03 \$
Hydro-Québec	AccèsD	17 296.33 \$
CSST	C1200160	416.87 \$
Télébec Itée	AccèsD	652.62 \$
Propane Nord-Ouest	C1200161	416.45 \$
Prévention des incendies	C1200162	40.00 \$
Fonds de l'information foncière	MRC	6.00 \$
Norfil	C1200163	142.34 \$
Produits pétroliers Harricana	C1200164	7 233.32 \$
Comité inter de gestion des déchets	C1200165	8 319.94 \$
Câblevision	AccèsD	40.19 \$
Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest	C1200166	145.19 \$
Multilab Direct	C1200167	144.31 \$
Dépanneur Palmarolle	C1200168	1 090.00 \$
Oriane Loyer	C1200169	50.00 \$
Les Pétroles Carufel Inc.	C1200170	493.93 \$
Groupe CCL	C1200171	874.96 \$
Liebherr	C1200172	990.16 \$
PRBF Technologies	C1200173	157.79 \$
Aspirateurs Pompes La Sarre	C1200174	542.92 \$
Équipement Wajax	C1200175	202.73 \$
Traction La Sarre	C1200176	136.52 \$
Kenworth La Sarre	C1200177	257.00 \$
Surplus du Nord	C1200178	180.49 \$
Xérox	C1200179	46.18 \$
Pneus GBM	C1200180	155.45 \$
Municipalité de Normétal	C1200181	1 700.00 \$
Visa (Les publications gouvernementales)	Direct	31.45 \$
Bell Mobilité	AccèsD	133.19 \$
Ministre des finances	M2012051	106.00 \$
Combeq	C1200184	517.39 \$
Corporation Sun Média	C1200185	724.34 \$
Gaétan Côté	C1200186	14.03 \$
Serrurier Beauchemin	C1200187	189.37 \$
CSSS du Témiscamingue	C1200188	50.00 \$
UWP	C1200189	557.63 \$
Composants Industriels Wajax SC	C1200190	206.81 \$
Linde	C1200191	115.95 \$
Cégep de Saint-Laurent	M2012066	1 943.08 \$
	TOTAL	88 537.39 \$
AUTRES DÉBOURSÉS		
Marcel Caron	Direct	479.00 \$
Carolle Hamel	Direct	160.18 \$
Louisa Gobeil	Direct	160.18 \$
Ghislain Godbout	Direct	160.18 \$
Sylvie Hénault-Marcil	Direct	160.18 \$
Gino Cameron	Direct	160.18 \$

Régulière 2 avril 2012 - Page 4

Jean-Marie Depont	Direct	160.18 \$
Gaétan Côté	Direct	3 384.90 \$
Autres employés	Direct	10 756.88 \$
	TOTAL	15 581.86 \$
	PAIEMENT TOTAL	104 119.25 \$

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci haut mentionnées.

Gaétan Côté, directeur général

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus font leur rapport.

PAROLE AU PUBLIC

Question provenant des gens de l'assistance.

Résolution N° 60-12

Bibliothèque - autorisation d'achat d'équipements et de fournitures

ATTENDU QU' une demande d'aide financière a été déposée au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec inc. dans le cadre du programme Aide aux immobilisations ;

ATTENDU QU' une convention doit être signée avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec inc. en vue de la réalisation de ce programme ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Jean-Marie Depont et unanimement résolu ce qui suit :

D'autoriser l'achat des items demandés dans le programme d'aménagement dont :

- 2 chaises d'opérateur d'une valeur de 269.00 \$ chacune ;
- 1 étagère Montel d'une valeur de 659.00 \$;
- 1 enseigne Biblio modèle E-4 sur pied avec support d'une valeur de 900.00 \$;
- tuiles pour plafond suspendues pour une valeur de 200.00 \$;
- Plus la TVQ de 229.13 \$.

Pour un coût total de 2 640.98 \$ incluant les taxes. Le programme prévoit subventionner 2,274.00 \$ soit 90 % du montant demandé moins la TPS. Le directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci haut mentionnées.

Résolution n° 61-12

**Bibliothèque – signature de la convention
suite à la subvention**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité que:

Le maire Marcel Caron et le directeur général Gaétan Côté soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Palmarolle, la convention avec Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec inc. et tous les documents nécessaires à cette entente.

Résolution n° 62-12

Collecte des encombrants

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que la collecte des encombrants sera réalisée les 22, 23, 24 et 25 mai 2012.

Résolution n° 63-12

Appel d'offres matériaux granulaires

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à faire un appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2012 conformément à la politique de gestion contractuelle.

Résolution n° 64-12

**Programme d'aide à l'entretien du réseau
routier municipal**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 89 630 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

En conséquence,

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la

responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution no 65-12

Programmation de travaux TECQ 2010-2013

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et unanimement résolu :

Que la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 soit modifiée comme suit :

Travaux de priorité 4 :

No	Titre	Localisation	Catégorie d'infrastructures	Coût des travaux prévus					Commentaires	
				2009	2010	2011	2012	2013		Total
1	Élargissement et pose de macadam	Petit rang 8	Routes		138012				138012	
2	Préparation de la chaussée	Rangs 4 et 5 Ouest	Routes		141209	178885			320094	
3	Préparation de la chaussée	Rangs 4 et 5 Est	Routes			4468	264002		268470	
4	Traitement de surface	Rangs 4 et 5 Est	Routes					173544	173544	
			TOTAL		279221	183353	264002	173544	900120	

Résolution n° 66-12

Acceptation de la dépense et les modalités de paiements pour les services de la couverture Sûreté du Québec

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la dépense de 63,539.00 \$ déjà prévue au budget pour les services de la Sûreté du Québec et autorise les modalités de paiement soit un premier versement le 30 juin 2012 et un deuxième le 31 octobre 2012.

Résolution n° 67-12

Mandater un représentant pour la Corporation du Transport Public Adapté

ATTENDU QUE pour la desserte du transport adapté la municipalité de Palmarolle fait partie du secteur sud avec Sainte-Germaine de Boulé ;

ATTENDU QUE le mandat du représentant de notre secteur, monsieur Frédéric Audet de Sainte-Germaine de Boulé, vient à échéance le 19 avril 2012 ;

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle renouvelle le mandat de monsieur Frédéric Audet de Sainte-Germaine de Boulé comme représentant du secteur sud au sein de la Corporation du Transport Public Adapté.

Résolution N° 68-12 **Formation – Préposé à l'Aqueduc (OPA)**

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le directeur général à suivre la formation dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable pour les Réseaux municipaux qui se déroulera au Cégep de L'Abitibi-Témiscamingue Campus de Val d'Or les 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25 et 26 avril 2012. Les frais d'inscription et de déplacement seront payés par la municipalité suite à la réception de preuves justificatives

Résolution n° 69-12 **Assises annuelles de l'ADMQ**

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle autorise le directeur général à assister aux assises annuelles de l'ADMQ les 6, 7, 8 juin 2012, qui se tiendra à Québec. Les frais d'inscription, de déplacement et de subsistance seront remboursés sur réception des pièces justificatives.

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Marie Depont à l'effet qu'un règlement concernant l'emprunt des sommes nécessaires pour l'achat d'un camion transporteur d'eau sera présenté à une réunion ultérieure.

Résolution n° 70-12 **Boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts – MTQ;**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Attendu que le Ministère des Transports Direction de l'Abitibi-Témiscamingue a avisé les municipalités le 9 février 2012 qu'elle n'autorise plus l'installation de boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts et ce à compter du 9 février 2012;

Attendu que nous avons indiqué notre opposition par lettre le 21 février à monsieur Yves Coutu, ing. au bureau de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue lui demandant le résultat des statistiques du nombre d'incidents arrivés sur les ponts pour lesquels ils se sont appuyé pour prendre cette décision.

Attendu que chaque année, beaucoup de bénévoles s'impliquent pour maintenir cette qualité d'aménagement et en font un honneur et une obligation en raison des nombreuses remarques positives qu'ils reçoivent de citoyens, d'organismes et de touristes.

Attendu que malgré que nous croyons qu'elles sont déjà très sécuritaires, nous avons demandé au Ministère des Transports de nouvelles recommandations pour améliorer

la sécurité, tout en gardant l'esthétique que cela procure à nos infrastructures.

- Attendu que** le Ministère des Transports Direction de l'Abitibi-Témiscamingue, le 27 mars 2012, a donné suite à nos demandes du 21 février 2012 en nous réaffirmant le maintien de leur position à l'effet qu'ils n'autoriseront pas l'installation des boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts.
- Considérant que** l'installation des boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue du pont de Palmarolle existe depuis 26 ans.
- Considérant que** Palmarolle a été récipiendaire de nombreux prix d'excellence année après année dans le cadre des concours de Ville et village fleurie et ce autant sur la scène régionale que provinciale, ce qui est unique en région.
- Considérant qu'** il n'y a jamais eu d'incident pouvant avoir causé quelques risques que ce soit qui a été rapporté.
- Considérant que** de nombreuses demandes de citoyens, de touristes, d'organismes et d'autorité de d'autres villes et municipalités nous sont adressées pour maintenir notre aménagement de fleurs sur le pont.
- Pour toutes** ces raisons la municipalité de Palmarolle maintient également sa position et conteste la décision du Ministère des Transports qui n'a pas été en mesure de démontrer le risque réelle de nos installations, ainsi que nous procurer les statistiques du nombre d'incidents qu'il y a eu au Québec pour ce genre d'installation.

Résolution n° 71-12

Boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts – FQM;

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

- Attendu que** le Ministère des Transports Direction de l'Abitibi-Témiscamingue a avisé les municipalités le 9 février 2012 qu'elle n'autorise plus l'installation de boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts et ce à compter du 9 février 2012;
- Attendu que** nous avons indiqué notre opposition par lettre le 21 février à monsieur Yves Coutu, ing. au bureau de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue lui demandant le résultat des statistiques du nombre d'incidents arrivés sur les ponts pour lesquels ils se sont appuyé pour prendre cette décision.
- Attendu que** chaque année, beaucoup de bénévoles s'impliquent pour maintenir cette qualité d'aménagement et en font un honneur et une obligation en raison des nombreuses remarques positives qu'ils reçoivent de citoyens, d'organismes et de touristes.

Attendu que malgré que nous croyons qu'elles sont déjà très sécuritaires, nous avons demandé au Ministère des Transports de nouvelles recommandations pour améliorer la sécurité, tout en gardant l'esthétique que cela procure à nos infrastructures.

Régulière 2 avril 2012 - Page 9

Attendu que le Ministère des Transports Direction de l'Abitibi-Témiscamingue, le 27 mars 2012, a donné suite à nos demandes du 21 février 2012 en nous réaffirmant le maintien de leur position à l'effet qu'ils n'autoriseront pas l'installation des boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts.

Considérant que l'installation des boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue du pont de Palmarolle existe depuis 26 ans.

Considérant que Palmarolle a été récipiendaire de nombreux prix d'excellence année après année dans le cadre des concours de Ville et village fleurie et ce autant sur la scène régionale que provinciale, ce qui est unique en région.

Considérant qu' il n'y a jamais eu d'incident pouvant avoir causé quelques risques que ce soit qui a été rapporté.

Considérant que de nombreuses demandes de citoyens, de touristes, d'organismes et d'autorité de d'autres villes et municipalités nous sont adressées pour maintenir notre aménagement de fleurs sur le pont.

Pour toutes ces raisons nous demandons à la Fédération Québécoise des Municipalités de prendre position dans ce dossier. De demander un moratoire dans ce dossier et de demander au Ministère des Transports de réévaluer leur position en justifiant leur décision basée sur du concret. De démontrer le risque réel de nos installations, ainsi que nous procurer les statistiques du nombre d'incidents qu'il y a eu au Québec pour ce genre d'installation. De faire des recommandations, s'il y a lieu, pour améliorer la sécurité qui ne semble pas d'aussi haut risque que semble le prétendre le ministère, selon nos historiques régionales.

Résolution n° 72-12 **Rénovation cadastrale - Ministère des Ressources naturelles et de la faune;**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate le directeur général, Gaétan Côté à représenter la Municipalité de Palmarolle en tant que grand propriétaire foncier dans le cadre des travaux de rénovation cadastrale.

Résolution n° 73-12 **Programme d'aide au Sanctuaire Notre-Dame de la confiance de Palmarolle;**

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Qu'un chèque au montant de 1 304.80 \$ soit émis au Sanctuaire Notre-Dame de la confiance de Palmarolle, en paiement final du solde de l'aide octroyée en

2011.

Résolution n° 74-12 **Service juridique;**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle autorise le directeur général à utiliser les services d'un avocat pour des avis juridiques que ce soit à des fins d'interprétation de lois et de règlements ou de clause demandant interprétation dans certains contrats, ainsi que pour certaines correspondances pouvant engager la Municipalité sur le plan légal dans l'immédiat ou dans le futur pour des dossiers litigieux en cours ou à venir.

Soirée reconnaissance des bénévoles 2011;

Ce point est reporté à la prochaine séance régulière du conseil.

Résolution n° 75-12 **Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée.

Marcel Caron
Maire

Gaétan Côté
Secrétaire - Trésorier